

## **L'interview du professeur Jean-Paul Bureau, président du Comité départemental du Gard.**

### **Comment les ressources de votre Comité sont-elles utilisées ?**

Notre budget annuel est d'environ 450 000 €, venant de nos 5000 adhérents, de particuliers et d'associations.

40 % de ce budget est alloué au financement de la recherche, environ 20 % du montant sert à l'équipement hospitalier, à la prévention et à la promotion des dépistages. L'aide aux malades, quant à elle, représente 40 % des dépenses.

Le montant attribué à l'aide sociale apportée aux malades ne cesse d'augmenter. Il a doublé en quelques années. Force est de constater que les malades atteints de cancer sont de plus en plus nombreux à vivre dans la précarité.

### **Comment les aides sont-elles attribuées ?**

Les malades et les familles de malades mis en difficulté financière par la maladie peuvent nous adresser des dossiers de demande d'aides. Leur nombre s'est beaucoup accru. Une commission examine les dossiers et essaie de proposer des solutions en adéquation avec les moyens du Comité et les besoins des malades. Bien entendu, nous commençons par vérifier que le demandeur a déjà contacté toutes les structures sociales en mesure de le soutenir.

### **En quoi ces aides consistent-elles ?**

Il peut s'agir de payer des frais médicaux, des loyers, ou encore de régler des factures, afin que les compteurs des malades ne soient pas coupés. Nous proposons parfois également une aide à domicile pour les retours d'hôpital, car si la Sécurité sociale et les mutuelles offrent cette prestation, certaines personnes n'ont pas accès à ce droit.